

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 868 877 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.10.1998 Bulletin 1998/41

(51) Int Cl.⁶: **A47G 33/12**, A47G 33/04

(21) Numéro de dépôt: **98410021.4**

(22) Date de dépôt: **02.03.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **Société Crea**
74130 Bonneville (FR)

(72) Inventeur: **Bodo, Lionel**
74130 Ayze (FR)

(30) Priorité: **28.03.1997 FR 9704099**

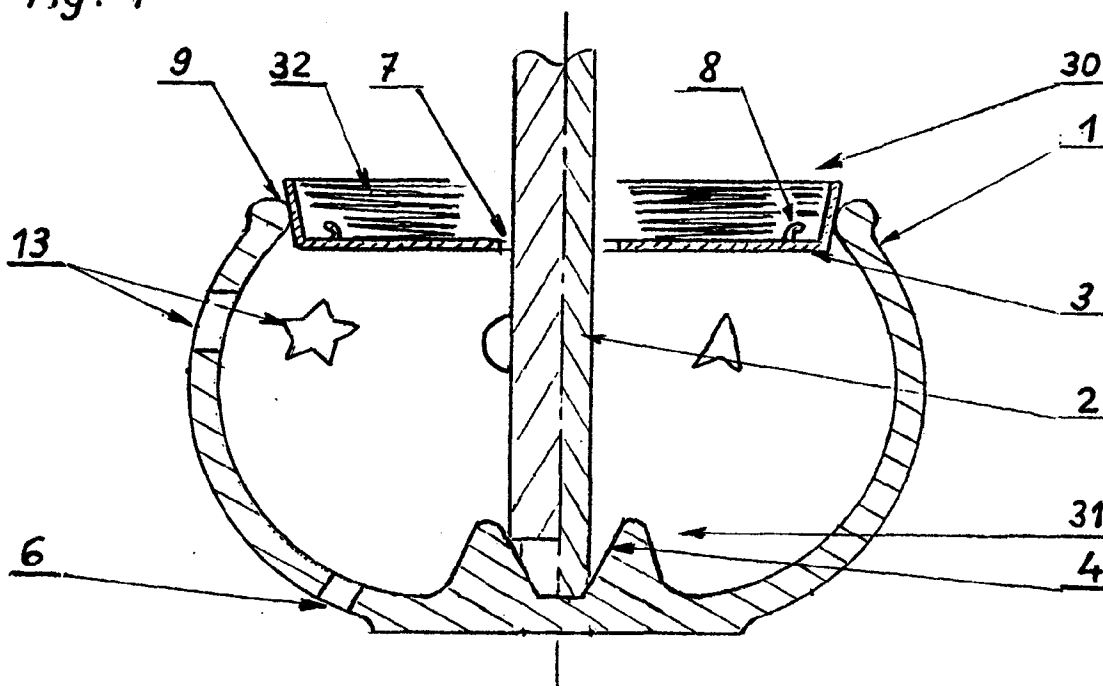
(54) **Support décoratif pour arbres de noel ou arbustes artificiels**

(57) L'invention concerne une poterie décorative (1) dont la fonction est d'assurer le maintien en position verticale stable de l'arbuste.

Ce support décoratif est constitué d'une poterie (1) réalisée par tournage ou moulage présentant dans sa partie inférieure une forme conique (4) servant de maintien inférieur du tronc (2) et dans sa partie supérieure une collerette (9) permettant la mise en place d'un dispositif amovible de maintien supérieur (30) assurant le maintien du tronc (2).

L'ensemble assurant, sous une présentation esthétique globale, le maintien en position verticale du sapin et offrant les possibilités d'accepter un lestage supplémentaire avec du sable ou autre matière équivalente, d'autoriser l'adjonction de produits hydratants améliorant la tenue dans le temps du sapin naturel, de disposer d'un interface électrique permettant l'éclairage interne de la poterie et de guirlandes électriques, de disposer d'un sac plastique destiné en fin d'exploitation à l'emballage du sapin pour éviter la projection d'aiguilles dans l'environnement.

Fig: 1



EP 0 868 877 A1

Description

La présente invention concerne un support décoratif universel permettant le maintien en position verticale de tous sapins de Noël, arbustes naturels ou artificiels.

Le maintien vertical de ces sapins ou arbustes artificiels fait déjà l'objet d'inventions qui ont la caractéristique de se présenter comme des supports sans grand intérêt esthétique et dont la mise en oeuvre n'est pas toujours très facile.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. En effet, le principe de créer une poterie décorative destinée à assurer la fonction de support associe les fonctions d'esthétique, de maintien et de mise en oeuvre aisée.

Pendant la période de Noël, les consommateurs se trouvent confrontés après l'achat du sapin de Noël, aux choix de système de maintien vertical.

De façon générale, ce maintien est assuré par un croisillon en bois ou un support métallique se présentant sous la forme d'un trépied.

Ces systèmes présentent l'inconvénient majeur de ne pas être décoratifs et pas du tout adaptés à un univers de fête.

D'autres inventeurs ont proposé des pots supports munis dans la partie inférieure d'un système de centrage et dans la partie supérieure d'un système de maintien. Ces systèmes sont des solutions trop spécifiques dont le coût de réalisation est important. Les brevets 0369633, 0126979, 2280346, 0240786, 706339, 0419972, 0456693B1, 0711521, 0316422B1, reprennent cette technique: c'est-à-dire d'une solution globale qui fige l'aspect décoratif.

Par contre, le brevet 0613645 semble apporter une solution qui associe à la fois les fonctions décoratives et pratiques grâce à l'introduction d'un support métallique adaptable sur une poterie définie. Ce système, une fois intégré dans la poterie se présente sous la forme d'un ensemble support décoratif. Par contre, l'inconvénient majeur est qu'il est nécessaire de disposer d'une poterie parfaitement adaptée au support.

Une demande de brevet n°96/16003 de la Société CREA permet à partir de n'importe quelle poterie de transformer celle-ci en un support décoratif de sapin de Noël. Notre nouvelle invention présente une poterie déjà adaptée à la fonction support tout en conservant ses fonctions décorative, universelle, sa facilité d'exploitation, et s'intégrant parfaitement dans un univers de fête.

Le support décoratif universel est réalisé à partir d'une poterie dont les contours extérieurs se présentent sous une forme esthétique et dont les formes intérieures définies permettent à la partie inférieure le maintien de l'arbuste et à la partie supérieure, l'adaptation d'un dispositif amovible de maintien supérieur.

Maintenu et centré en deux positions dont l'écartement est la hauteur de la poterie, le sapin adopte la position verticale et s'y maintient, sa stabilité étant assurée par l'ensemble du dispositif.

Pour assurer une meilleure stabilité, on peut lester la poterie, après introduction du sapin, à l'aide de sable, terre ou tout autre matière équivalente se présentant sous forme de granulé ou pulvérulent.

Il est également possible d'adjoindre dans la matière constituant le lest, un produit humidificateur assurant une meilleure tenue dans le temps du sapin naturel.

Les formes extérieures de la poterie peuvent disposer d'ouvertures de formes variées représentant des motifs décoratifs sur la périphérie de la poterie.

Une ouverture située à la base de la poterie autorise l'adaptation d'un interface électrique permettant la mise en place d'éclairage de la poterie et de guirlandes décoratives.

Le dispositif amovible de maintien supérieur peut être conçu pour recevoir un sac plastique qui permet, en fin d'exploitation, l'emballage de l'arbuste pour éviter la projection d'aiguilles de sapin pendant la manutention d'évacuation.

La figure 1 représente l'élévation en plan coupe du principe général de l'ensemble qui indique :

- Le profil de la poterie (1)
- Le système de maintien inférieur (31) avec l'enveloppe conique (4)
- Le dispositif amovible de maintien supérieur (30)
- Les dimensions du tronc (2) du sapin
- L'ouverture (6) pour l'alimentation électrique de l'interface
- Les ouvertures (13) de formes décoratives.
- Le centrage du dispositif amovible de maintien supérieur dans la collerette supérieure (9) de la poterie
- Le sac plastique (32) de l'emballage

Les figures 2A, 2B, 3A, 3B, 4A et 4B représentent les versions de dispositifs amovibles de maintien supérieur (30).

Les figures 2A et 2B représentent la version coupelle et crochets :

- * Le profil conique de la coupelle (3)
- * Le trou (7) du passage du tronc
- * Les crochets de fixation (8)
- * Les sangles (5)

Les figures 3A et 3B représentent la version coupelle et languettes :

- * Le profil conique de la coupelle (3)
- * Le trou (7) du passage du tronc
- * Les languettes élastiques (18)

Les figures 4A et 4B représentent la version sangles et crochets :

- * La sangle extérieure (19) et la boucle (22)
- * Les crochets mobiles (20) coulissant dans la sangle

(19)

* Les sangles élastiques (21)

La figure 1 illustre le principe général de la présente invention. Il apparaît que le tronc (2) du sapin ou arbuste adopte une position verticale par son maintien en position inférieure dans l'enveloppe conique (4) de la base de la poterie (1) et son maintien en position supérieure avec la coupelle (3).

Le support inférieur (31) obtenu par tournage ou moulage lors de l'élaboration de la poterie, permet de part sa forme conique de recevoir la base du tronc. Cette enveloppe conique (4) dont la base a un diamètre légèrement inférieur au diamètre de la base du plus petit tronc (2) et dont le sommet a un diamètre légèrement supérieur au diamètre de la base du plus gros tronc (2) utilisé, assure le maintien et le centrage du tronc. La position de l'enveloppe conique (4) est située à la base et dans l'axe central de la poterie (1).

Le dispositif amovible de maintien supérieur (30) se présente sous la forme d'une coupelle (3) dont la forme extérieure conique (23) assure un centrage correct dans la partie supérieure de la poterie (1) et son maintien par le choix de l'angle d'inclinaison de la forme extérieure conique (23). Cette coupelle (3) dispose en son centre d'un orifice (7) permettant le libre passage du tronc avec ses irrégularités de surface. Quatre crochets (8) représentés en figure 2A et 2B équidistants et solidaires de la coupelle (3) permettent la fixation de sangles élastiques (5) entre le tronc (2) et la coupelle (3) et par là même assurent le maintien du tronc en position supérieure.

Ce dispositif permet une mise en oeuvre facile par l'utilisateur. Elle nécessite les opérations simples suivantes:

- Mettre en place les sangles (5) autour du tronc (2) du sapin à une distance de la base du tronc équivalente à celle de la hauteur de la poterie (1).
- Insérer la coupelle (3) dans le tronc (2) du sapin en s'assurant que les crochets (8) soient orientés vers le haut du sapin.
- Fixer les sangles (5) aux crochets (8).

L'ensemble sapin et coupelle (3) étant solidaires, il reste à l'utilisateur à introduire cet ensemble dans la poterie (1) de façon à ce que la base du tronc (2) s'encastre dans l'enveloppe conique (4) du support inférieur (31).

L'ajustement du dispositif amovible de maintien supérieur (30) est fait après que la position définitive de la base du tronc (2) dans la forme conique (4) soit effective. Cet ajustement consiste à faire coïncider la forme conique (23) de la coupelle (3) dans la collerette (9) de la poterie (1) et de régler les sangles (5) autour du tronc (2).

Le lestage éventuel peut être réalisé en versant, par le trou (7), dans la poterie (1) du sable ou autre matière équivalente. Une amélioration de la durée du sapin peut

être obtenue en versant par le trou (7) dans la poterie (1) un produit reteneur d'eau qui assure l'hydratation.

Les figures 2A, 2B, 3A, 3B, 4A et 4B illustrent les différents types de réalisation qui peuvent être obtenus à partir de procédés tels que injection, fluage, pressage, avec des matériaux inertes aux agressions d'environnement externes ou internes tels que plastique, poudre de bois, etc...

Les figures 2A, 2B, 3A, 3B, 4A et 4B montrent trois versions de dispositifs amovibles de maintien supérieur dont l'originalité est leur centrage à partir de la collerette supérieure (9) de la poterie (1).

- figures 2A et 2B : coupelle (3), crochets (8) et sangles (5) décrites précédemment.
- figures 3A et 3B : coupelle (3) et languettes (18) : le maintien et le centrage du tronc (2) sont assurés par quatre languettes (18) souples, équidistantes, solidaires de la coupelle dont le diamètre du trou (7) légèrement inférieur au plus petit diamètre du tronc permet l'introduction de celui-ci en écartant les languettes élastiques qui assurent, par les forces de réactions antagonistes dues à l'élasticité de la matière, le serrage contre le tronc.
- figures 4A et 4B : sangles (19), (21) et crochets (20): ce principe contrairement aux versions figures 2A, 2B et figures 3A, 3B qui nécessitent des coupelles (3) adaptées aux dimensions du diamètre intérieur de la collerette supérieure (9) de la poterie (résolu par une gamme de diamètres différents), présente l'avantage d'être indépendant de ce diamètre cité plus haut. En effet, une sangle (19) dont la longueur est supérieure à la longueur développée du plus grand diamètre de la collerette (9) de la poterie, entoure celle-ci (9), le serrage est assuré par une boucle (22) (l'excédent de sangle peut être coupé ensuite). Quatre passants munis de crochets (20) coulissant dans la sangle (19) sont répartis à égale distance sur la périphérie de la collerette (9) de la poterie.

Chacune des quatre sangles (21) enserrant le tronc (2) est ensuite reliée à un crochet (20) d'un passant. Cet ensemble de sangles assure un centrage et un maintien du tronc.

La poterie (1) présentant sur la périphérie des ouvertures (13) dont les formes géométriques variées peuvent représenter des motifs de décorations comme des étoiles, des triangles, des cercles... etc... apporte une note esthétique particulièrement adaptée à l'utilisation de ce support décoratif universel.

D'autre part, pour renforcer l'aspect esthétique, la poterie (1) présente dans sa partie inférieure une ouverture (6) permettant l'adaptation d'un interface électrique, qui, après liaison à une source d'alimentation électrique, assure un éclairage intérieur de la poterie (1) et diffuse les rayons lumineux au travers des ouvertures (13). Cet interface permet également le raccordement électrique

à des guirlandes décoratives pouvant être disposées sur le sapin ou l'arbuste. Ces dispositions pratiques facilitent l'exploitation des moyens décoratifs pour l'utilisateur.

Le dispositif amovible supérieur (30) peut être conçu pour recevoir un sac plastique (32) stocké, roulé ou plié. Ce sac plastique permet, à l'utilisateur, de procéder à l'emballage complet du sapin en fin d'exploitation. Cette opération consiste après déroulage du sac et à la fermeture de ses deux extrémités, d'isoler totalement le sapin et d'éviter la projection d'aiguilles pendant les opérations de manutention lors de son évacuation et par conséquent d'éviter la pollution dans les locaux d'exposition et d'évacuation.

La poterie décorative adaptée munie de son support amovible de maintien supérieur est particulièrement destinée, à la mise en place de sapin de Noël ou arbuste artificiel. L'ensemble présentant la fonction de maintien et de décoration.

Revendications

1. Support décoratif universel permettant le maintien en position verticale de tous sapins de Noël, arbustes naturels ou artificiels caractérisé en ce qu'il est constitué d'une poterie (1) présentant dans sa partie inférieure un fond dont la forme conique (4) fait office de maintien inférieur (31) et dans sa partie supérieure une collerette (9) dont la forme intérieure permet de recevoir un dispositif amovible de maintien supérieur (30) se présentant sous la forme d'une coupelle (3) dont la forme extérieure conique permet le centrage et le blocage de cette coupelle (3) dans la collerette (9) de la poterie (1), les deux parties supérieure (9) et inférieure (4) de la poterie (1) étant obtenues simultanément par tournage ou moulage lors de la réalisation complète de la poterie (1) et se présentant donc comme parties intégrantes de celle-ci.
2. Support décoratif universel selon la revendication 1 caractérisé en ce que la forme extérieure de la collerette (9) de la poterie (1) se présente sous une forme permettant l'adaptation d'une sangle (19) enserrant cette collerette (9), cette sangle (19) étant munie de crochets (20) et de sangles (21) faisant office de dispositif amovible de maintien supérieur (30).
3. Support décoratif universel selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que le système de maintien inférieur (31) est universel et se présente sous la forme d'une enveloppe conique (4) dont la base a un diamètre légèrement inférieur au diamètre de la base du plus petit tronc (2) et dont le sommet a un diamètre légèrement supérieur au diamètre de la base du plus gros tronc (2) utilisé, cette

enveloppe (4) assurant le centrage et le maintien du sapin ou de l'arbuste quel que soit le diamètre du tronc (2).

4. Support décoratif universel selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dispositif amovible de maintien supérieur (30) est une coupelle (3) dont la partie extérieure conique est réalisée suivant un angle d'inclinaison permettant un centrage et un blocage par encastrement dans la collerette (9) de la poterie (1).
5. Support décoratif universel selon les revendications 1 et 4 caractérisé en ce que le dispositif amovible de maintien supérieur du tronc (2) de sapin ou de l'arbuste est universel et se présente sous la forme d'une enveloppe conique (23) dont la base a un diamètre légèrement inférieur au diamètre intérieur de la collerette (9) de la poterie (1) et dont le sommet a un diamètre légèrement supérieur au diamètre intérieur de la collerette (9) de la poterie (1) permettant le maintien et le centrage par encastrement dans la partie supérieure de la poterie la dite enveloppe conique (23) disposant en son centre d'une ouverture (7) dont le diamètre est supérieur au diamètre du plus gros tronc (2) utilisé et de crochets (8) solidaires de l'enveloppe conique (23) permettant à l'aide de sangles (5) enserrant le tronc (2) et reliées aux crochets (8), d'assurer le centrage et le maintien du sapin ou de l'arbuste.
6. Support décoratif universel selon les revendications 1 et 4 caractérisé en ce que le dispositif amovible de maintien supérieur du tronc (2) de sapin ou de l'arbuste est universel et se présente sous la forme d'une enveloppe conique (23) dont la base a un diamètre légèrement inférieur au diamètre intérieur de la collerette (9) de la poterie (1) et dont le sommet a un diamètre légèrement supérieur au diamètre intérieur de la collerette (9) de la poterie (1) permettant le maintien par encastrement dans la partie supérieure de la poterie, la dite enveloppe conique (23) disposant en son centre d'une ouverture (7) dont le diamètre est légèrement inférieur au diamètre du plus petit tronc (2) utilisé ; quatre languettes souples (18) disposées à égale distance et solidaires de l'enveloppe conique (23) autorisent l'introduction du plus gros tronc (2) permettant d'assurer quel que soit le diamètre du tronc (2) le centrage et le maintien du sapin ou de l'arbuste artificiel grâce aux forces de réactions antagonistes provoquées par la déformation des languettes (18).
7. Support décoratif universel selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que le dispositif amovible de maintien supérieur du tronc (2) de sapin ou de l'arbuste est universel et se présente sous la forme d'une sangle (19) enserrant la collerette (9) de

la poterie (1) à partir de laquelle des passants munis de crochets (20) solidaires de la sangle (19), permettent à l'aide de sangles (21) enserrant le tronc (2) et reliées aux crochets (20) d'assurer le centrage et le maintien du sapin ou de l'arbuste artificiel.

5

8. Support décoratif universel selon la revendication 1 caractérisé en ce que la poterie (1) est dotée d'une ouverture (6) permettant l'adaptation d'un interface électrique autorisant l'alimentation électrique de guirlandes lumineuses disposées sur le sapin ou l'arbuste et l'alimentation électrique d'ampoules électriques à l'intérieur de la poterie (1) assurant un effet lumineux au travers d'ouvertures de formes variées (13) présentes sur la poterie (1).

10

15

9. Support décoratif universel selon les revendications 4, 5 et 6 caractérisé en ce que le dispositif amovible de maintien supérieur (30) se présente sous une forme permettant de recevoir un sac plastique roulé ou plié qui déployé autour du sapin permet la manipulation pour l'emballage en fin d'exploitation sans projection d'aiguilles de sapin dans l'environnement.

20

25

30

35

40

45

50

55

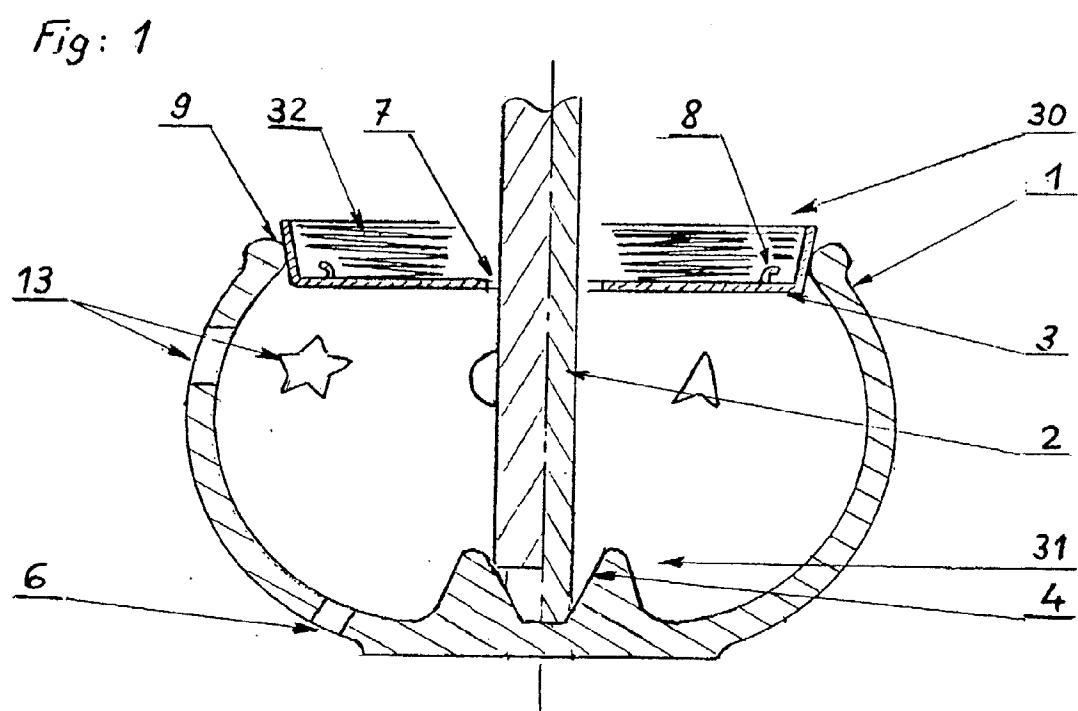


Fig. 2A

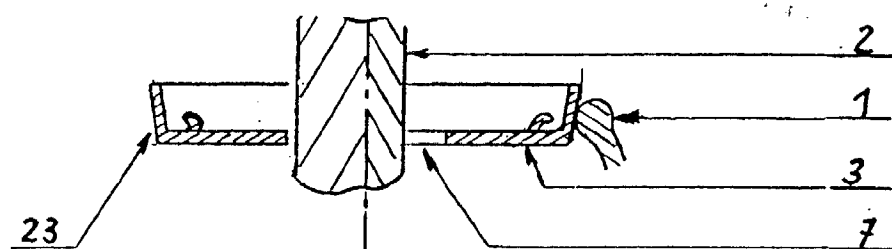


Fig. 2B

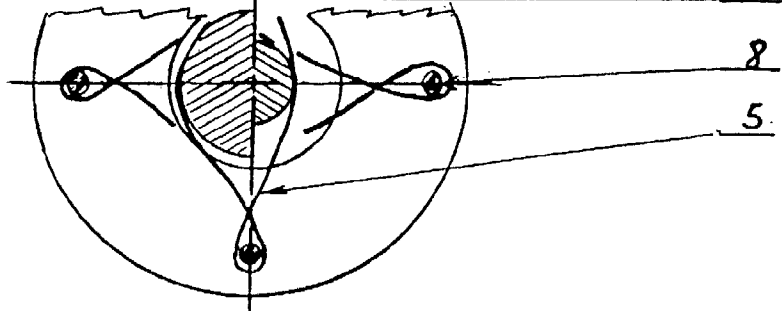


Fig. 3A

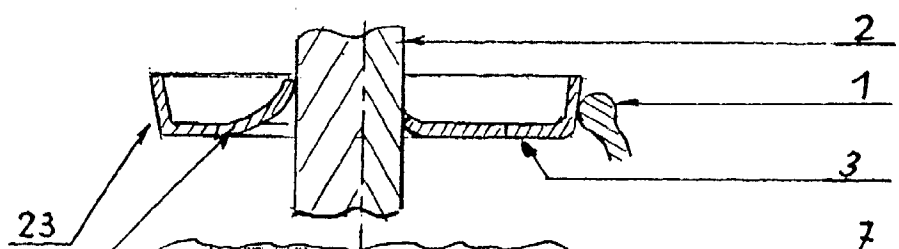


Fig. 3B

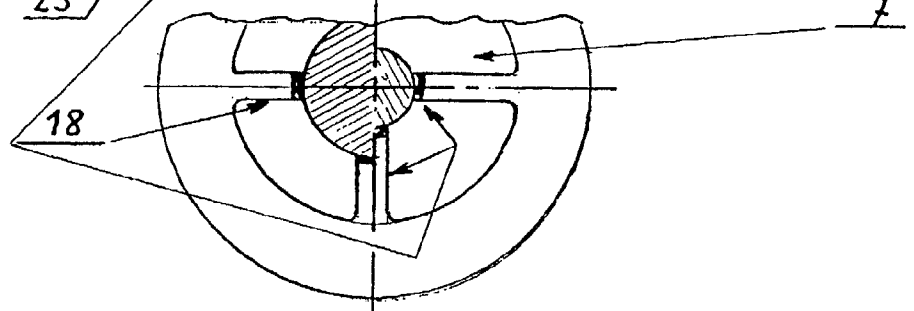


Fig. 4A

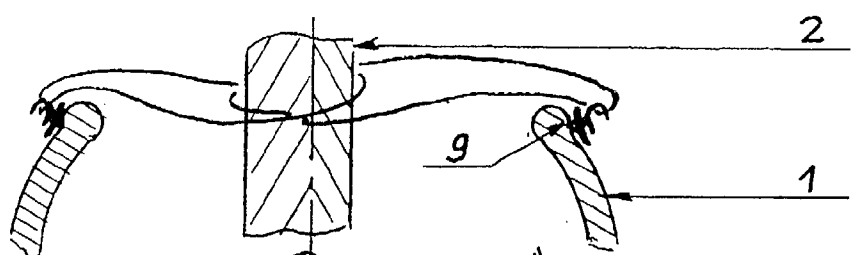
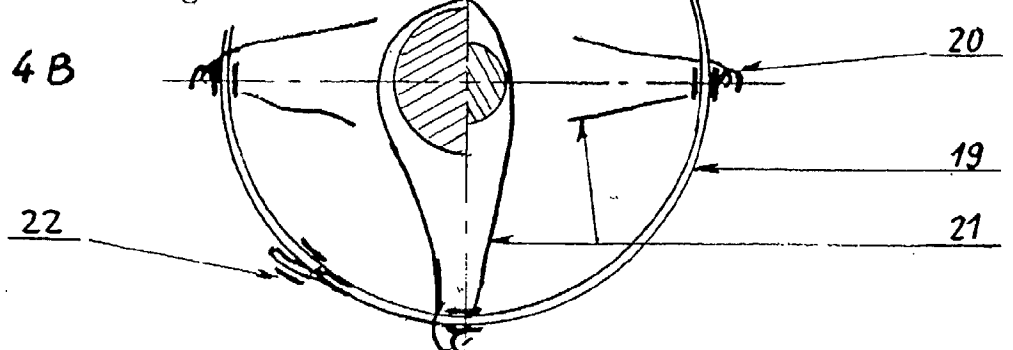


Fig. 4B





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 41 0021

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE 30 03 233 A (MÖHLENBECK) 6 août 1981 * page 15, ligne 1-5 * ----	1	A47G33/12 A47G33/04
A	FR 2 629 176 A (LAHU) 29 septembre 1989 * figures * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 2 juillet 1998	Examineur Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)